

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Madame Pauline BOSCHER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON (arrivée à 22h00), Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD

Était absent excusé : M. Serge ANFRAY

Date des convocations : 22 janvier 2025

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal sur :

DÉLIBÉRATION 2025 - N°01/01 : PROJET DE PUMPTRACK : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire informe que les jeunes de l'Accueil Collectif de Mineurs de l'Elle de loisirs souhaitent un pumptrack (circuit pour vélos, trottinettes et rollers) sur la commune de St Clair sur l'Elle qui pourrait être utilisé par tous (habitants, écoliers, collégiens, associations, ...). Pour rappel, en janvier 2021, un groupe de jeunes de l'Espace Jeunes avec leur animateur avait présenté à un groupe d'élus leur projet intitulé 'projet SK8park », mis en sommeil pendant plusieurs années suite au départ des jeunes à l'initiative du projet et de l'animateur.

Un nouveau groupe de jeunes avec la nouvelle animatrice a retravaillé le dossier. Après avoir eu le souhait de créer une association pour travailler sur le projet, l'ACM de l'Elle a demandé à l'association sportive EOLE (Entente OmniLoisirs de l'Elle) de les soutenir en créant une section sport de glisse.

Le terrain où sera réalisé cet équipement appartenant à la commune de St Clair sur l'Elle, il est nécessaire que ce soit la commune qui soit « Porteur de projet ».

Le circuit serait installé près du bureau de l'ACM de l'Elle, du stade et de l'aire de jeux pour les 0-6 ans. Le pumptrack sera à proximité également du collège et du groupe scolaire 'Coccin'Elle'.

L'estimation pour la construction d'un pumptrack est de 41 620 € € HT.

Madame le Maire indique que la commune peut solliciter des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'être porteur du projet de création d'un circuit pumptrack
- Décide de mettre à disposition le terrain envisagé pour la réalisation
- Décide de la réalisation du circuit de pumptrack sur 2025
- Approuve le plan de financement global de 41 620 € HT
- Sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention au titre de la DETR
- Prévoit le financement de l'opération ainsi :
 - o Subvention DETR escomptée

- Contrat Agglo-communes escomptée
- Fonds disponibles au budget
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

DÉLIBÉRATION 2025 - N°01/02 : REMPLACEMENT DE LA TOITURE DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire informe que la toiture de l'église est en très mauvais état. Des devis ont été demandés pour la réfection globale de la toiture (hors clocher) comprenant des travaux de couverture, de menuiserie et de maçonnerie. Les travaux dans leur globalité sont estimés à 87 763.02 € HT.

Madame le Maire indique que la commune peut solliciter des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de la réalisation des travaux de réfection globale de la toiture (hors clocher) comprenant des travaux de couverture, de menuiserie et de maçonnerie sur 2025.
- Approuve le plan de financement global de 87 763.02 € HT
- Sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention au titre de la DETR
- Prévoit le financement de l'opération ainsi :
 - Subvention DETR escomptée
 - Fonds disponibles au budget
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

DÉLIBÉRATION 2025 - N°01/03 : BASE D'ADRESSE LOCALE : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire fait le point sur le dossier 'Base d'Adresse Locale'. Madame le Maire indique que la commune peut solliciter des subventions pour les panneaux et plaques de numéros. Un devis a été demandé pour un coût estimé à 14 033.53 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de l'achat de panneaux et plaques de numéros suite au dossier 'Base d'Adresse Locale' sur 2025
- Approuve le plan de financement global de 14 033.53 € HT
- Sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention au titre de la DETR
- Prévoit le financement de l'opération ainsi :
 - Subvention DETR escomptée
 - Fonds disponibles au budget
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

DÉLIBÉRATION 2025 - N°01/04 : LOYER PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Madame le Maire rappelle la requête des professionnels de santé concernant la compensation financière sur leurs loyers.

Madame le Maire a pris contact avec M. Mahé, conseiller aux décideurs locaux de la DDFIP de la Manche, afin de voir ce que la commune peut faire comme compensation financière.

Madame le Maire propose aux élus de revenir au montant des loyers fixés sur le bail signé lors de leur entrée dans les lieux (loyer sans révision) et ceci pour une période de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Philippe GAILLARDON) :

- Accepte le maintien du loyer des professionnels de santé, sur la base des loyers fixés dans le bail de chaque professionnel de santé, pour une période de 5 ans, comme suit :

- Kinésithérapeute : 477.00 € HT soit 572.40 € TTC
- Infirmiers : 375 € HT soit 450 € TTC
- Pédicure-podologue : 291.67 € HT soit 350.00 € TTC
- Psychothérapeute : 179.17 € HT soit 215.00 € TTC

DÉLIBÉRATION 2025 - N°01/05 : RÉPARATION DU TRACTEUR TONDEUSE

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON. Un devis a été transmis par l'entreprise Ledentu de Saint-Lô afin de réparer le tracteur tondeuse et prévoir la révision. Le devis s'élève à 1988.68 € HT soit 2386.40 € TTC.

Philippe GAILLARDON a demandé un devis pour un tracteur neuf.

Avant d'acheter du matériel neuf, il sera bon d'avoir déterminé qui fait l'entretien des pelouses du stade qui sera très probablement retransféré à la commune en septembre prochain. Il est donc décidé de faire réparer le tracteur tondeuse pour un montant de 1988.68 € HT soit 2386.40 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2025 - N°01/06 : PLANTATIONS AUTOUR DES CONTAINEURS ET FLEURISSEMENT

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON, adjoint chargé des travaux. Les conteneurs verres ont été déplacés sur la dalle en béton face à la maison des associations. Il avait été évoqué, lors d'un précédent conseil municipal, de réaliser une haie autour de la dalle. Il est également évoqué le fleurissement des entrées et sorties de bourg. Un devis a été demandé aux Pépinières d'Elle de Villiers-Fossard. Le devis s'élève à 296 € HT soit 325.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis des Pépinières d'Elle pour un montant de 296.00 € HT soit 325.60 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.